



DES NOUVELLES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne, de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

- Par ailleurs, un gilet haute visibilité sera distribué avant la fin de l'année à chaque élève empruntant les cars scolaires. Le port de ce gilet sera obligatoire tout au long du trajet du domicile à l'établissement et inversement, y compris à l'intérieur du car.

- De plus, conformément au code de la route, les élèves doivent obligatoirement attacher leur ceinture de sécurité durant le trajet en car.

Pour tout renseignement :

Syndicat Intercommunal des Transports collectifs de
La Région de Châteaubriant - Nozay - Derval

1 rue d'Aval
44520

MOISDON-LA-RIVIERE

Tél : 02 40 07 20 55

sitc2@orange.fr



Lila devient

Adéop

Région
PAYS
de la
LOIRE

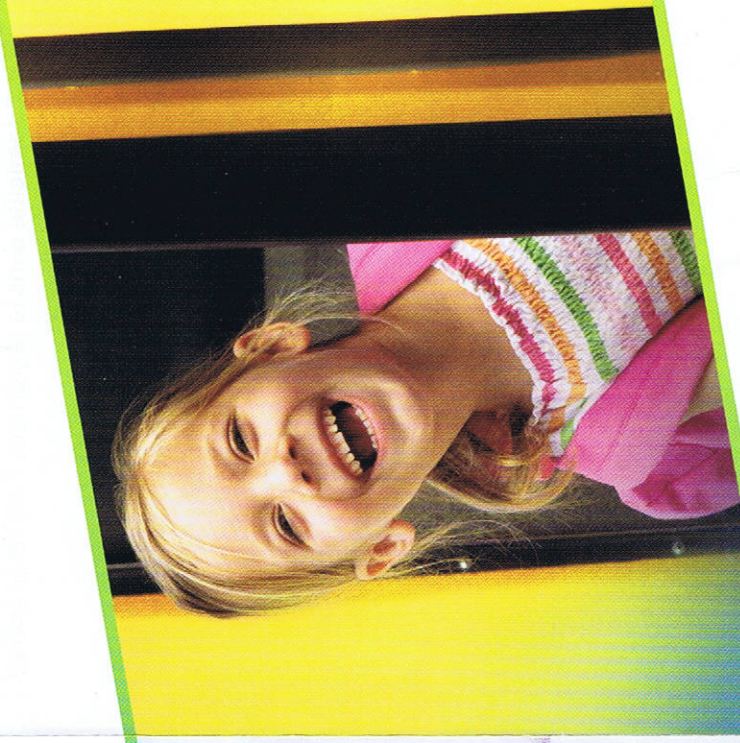
Adéop

Région
PAYS
de la
LOIRE

VOTRE SERVICE REGIONAL
DE TRANSPORT

Année 2019-2020

Inscriptions aux transports scolaires



Adéop

Région
PAYS
de la
LOIRE

VOTRE SERVICE REGIONAL
DE TRANSPORT

Adéop

Région
PAYS
de la
LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr